



COMITE DIRECTEUR DU PAYS

8 juillet 2009

Nombre de conseillers élus : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents à la séance : 8

Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 0

Etaient présents sous la présidence de M. le Président André ONIMUS :

Nicole ERNY, Fabienne STICH, Gilbert VONAU, Michel HABIG, François BERINGER, Didier VIOLETTE, SCHMITT Christian.

Etaient excusés :

Roland BRAUN, Jean-Paul DIRINGER, Arthur SOENE, Jean-Marie REYMANN, Henri MASSON, Marc JUNG, Christian CHERAY, Jean-Marie HEGY, Eric GIGNET, Catherine BOHEME, Anne KLIENDIENST, Sylvie RIBERO, Monsieur HOSENLOPP.

Assistaient en outre à la séance :

des membres du Conseil de développement :

- Michel WALLER, Président du Conseil de développement ;
- François SAUVAGEOT, Vice-président du Conseil de développement ;
- Annette HUGUENOT ;
- Patrice KNORR ;
- Jean-Luc PIERSON, Comité Olympique et sportif d'Alsace ;
- Etienne SIEGRIST ;
- Aimé BERINGER, Riverain RN83 ;
- Jean-Pierre WIDMER ;
- Jean GOETZ,
- Guy WIPF,

et des techniciens :

- Pascal RASCALON, Région Alsace ;
- Philippe JORDAN, Région Alsace ;
- Mikaël LUX, ADEME ;
- Ludovic PHILIPPE, Pays Thur Doller ;
- Anne-Michèle DELANGE, ADEME
- Gautier PERRIN, Région Alsace ;
- Fabrice KRIEGER, Communauté de communes Essor du Rhin ;
- Corinne FLOTA, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- Caroline SIEGEL, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

1. PRESENTATION PAR LA REGION ALSACE ET L'ADEME DES PLANS CLIMATS TERRITORIAUX EN VUE D'UNE CONTRACTUALISATION AVEC LE PAYS RVGB

Quels sont les enjeux pour les collectivités ?

Un rôle important à jouer dans la lutte contre le changement climatique :

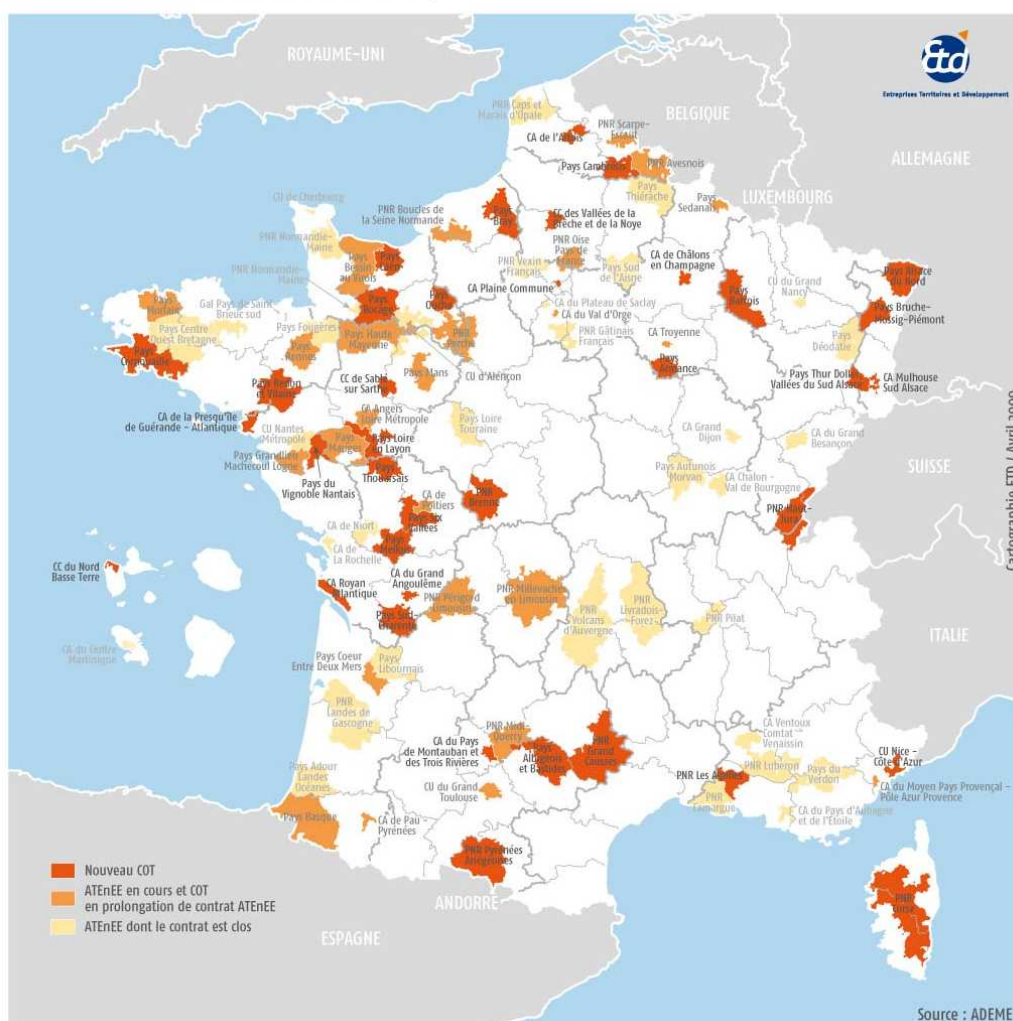
- 10 à 15% de contribution directe aux émissions nationales
- un pouvoir indirect sur plus de 50% des émissions
- un rôle de « chef d'orchestre » de la dynamique locale
- un devoir d'exemplarité en tant que donneur d'ordre public
- un budget énergie ~ 2 M€/ an dans les collectivités du PRVGB

Qu'est qu'un plan climat territorial ?

- Un projet territorial de développement durable
- Une réponse local à des engagements internationaux
- Une démarche pour faire du carbone un critère de décision des politiques engagées
- Deux objectifs : atténuation et adaptation

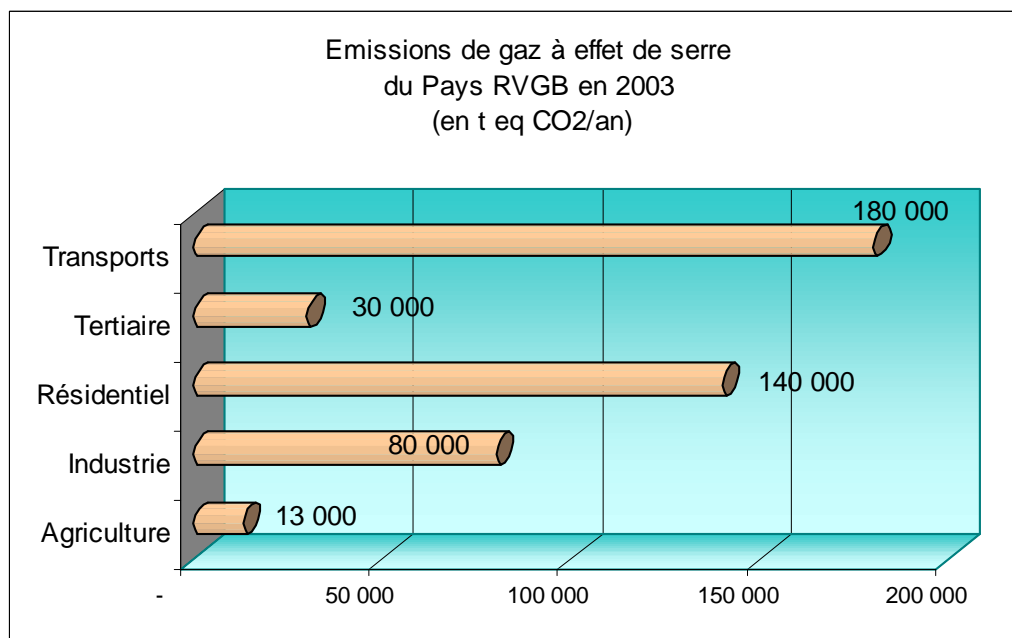
Etat d'avancement des territoires en France :

ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONTRATS OBJECTIF TERRITORIAUX ET CONTRATS ATENEE EN AVRIL 2009



Comment mettre en œuvre un Plan Climat Territorial :

- quantifier les émissions de Gaz à Effet de Serre à l'échelle du territoire
- s'engager et s'organiser
- agir
- évaluer et corriger si besoin



Entre 2002 et 2003 ont été observé une hausse d'émission de 0.8% /an. L'objectif est une baisse du taux d'émission de 3%/an.

S'engager dans un Plan Climat Territorial consiste à définir une stratégie territoriale, mettre en cohérence des actions dispersées, impliquer tous les acteurs du territoire.

La mise en place d'un plan climat représente un engagement de 3 ans pour le Pays. Il consiste à :

- recruter une personne et la légitimer,
- désigner un binôme référent technique + référent politique (élu),
- monter une équipe projet (contacts dans les différentes collectivités),
- former les acteurs du territoire,
- réaliser un plan d'actions, le suivre et l'évaluer.

L'engagement de la Région et l'ADEME sur les 3 années consiste à :

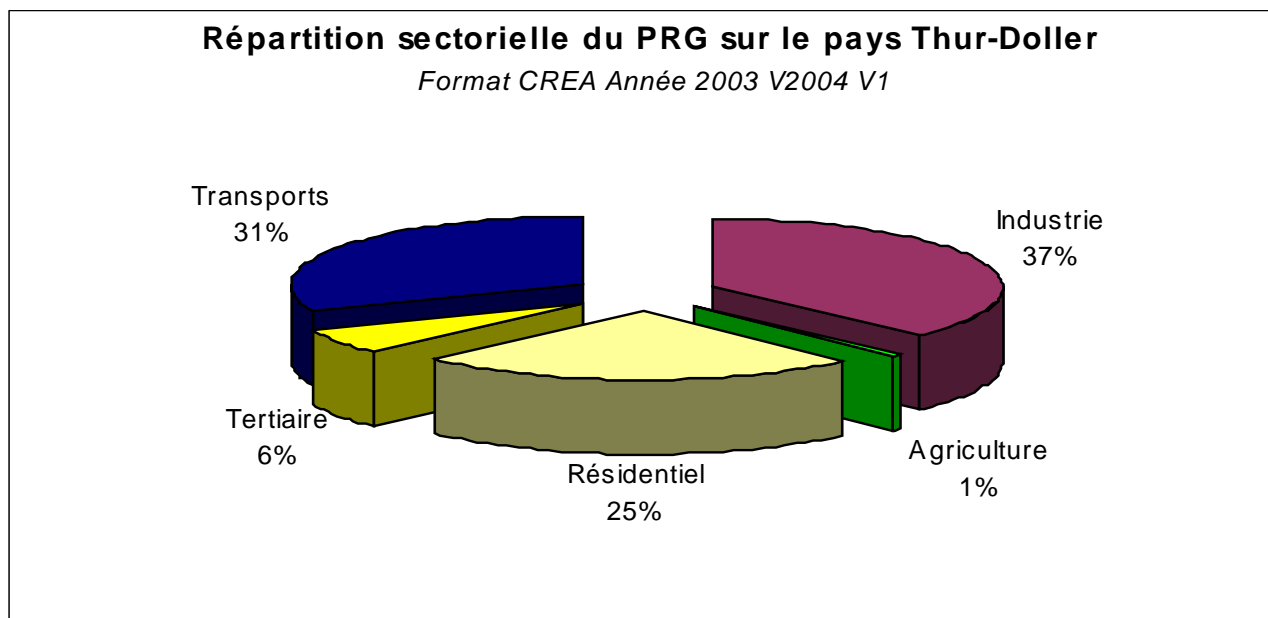
- soutien technique et appui méthodologique,
- mise à disposition de l'étude de programmation énergétique (CREA) et du cadastre des émissions de l'ASPA,
- soutien financier.

Le financement sur 3 ans :

- Poste animation : maxi 148 k€ d'aides cumulées
Assiette = salaires + charges + déplacement + formation plafond de 185 k€
Taux d'aide Europe + Région + ADEME = 80%
- Poste études suivi évaluation : maxi 24 k€ d'aides cumulées
Assiette = études sous-traitées/ plafond de 40 k€
Taux d'aide Europe + Région + ADEME = 60%
- Poste communication : maxi 18 k€ d'aides cumulées
Assiette = comm° de la démarche/ plafond de 30 k€
Taux d'aide Europe + Région + ADEME = 60%

2. PRESENTATION D'UN CAS CONCRET : LE PLAN CLIMAT TERRITORIAL DU PAYS THUR DOLLER

Emission de GES en Pays Thur Doller (2003)



Le Pays Thur Doller doit économiser chaque année pour se conformer au « facteur 4 » (diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050), environs **11 000 tonnes éq. CO2**.

Les multiples domaines pris en compte et mis en relation par le Pays Thur Doller sont :

- Habitat et urbanisme : travaux d'économies d'énergie, isolation, HQE, Bâtiments Basse Consommation, urbanisme durable...
- Transports : réalisation de pistes cyclables en site propre, transports collectifs, soutien au covoiturage...
- Energie : favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergies, changement de mode de chauffage, filière bois - énergie, tableau de bord des consommations énergétiques des bâtiments...
- Gestion de l'espace : GERPLAN, actions en faveur du paysage, PLU...
- Agriculture - forêt : création de filières courtes, filière bois - énergie, gestion durable de la ressource...
- Gestion des déchets : réduction des déchets

Quelques exemples d'actions pouvant rentrer dans un Plan Climat :

- Installation d'une chaudière bois automatique de 100 kw : environ 40 t. eq. CO2 économisées par an (Base comparative : chaudière fioul) ;
- Isolation de 500 bâtiments de 150 m² : environ 2 750 t. eq. CO2 économisées par an (Base comparative : consommation chauffage fioul de 210 kwh/m²/an avant travaux, ramenée à 30 kwh/m²/an après travaux) ;
- Création de pistes cyclables, et incitation à l'utilisation du vélo environ 2 700 t. eq. CO2 économisées par an (Base comparative : diminution annuelle de 500 km parcourus par automobile, sur une base de 30 000 foyers et 1 voiture par foyer).

Le total économisé à travers ces 3 exemples est d'environ **5 500 tonnes eq. CO2** soit la moitié de l'objectif de l'année 1 pour le Pays Thur Doller (Objectif annuel à atteindre : environ 11 000 t. eq. CO2).

Afin d'atteindre les objectifs, il est important de créer une large mobilisation, où chacun prend part à la lutte contre le changement climatique : collectivités, citoyens, entreprises, associations...

La collectivité a un rôle majeur pour générer un effet d'entraînement / susciter la mobilisation :

- Exemplarité,
- Prospective et anticipation de l'avenir,
- Innovation,
- Eco-citoyenneté .

Comment construire un Plan Climat (Pays Thur Doller) :

1. Faire un état des lieux

- Bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre mis à disposition par l'ASPA
- Identifier les secteurs les plus émetteurs

2. Travailler avec les communauté de communes et communes

- Désigner des référents « Plan Climat » dans chaque com-com + villes centres
 - 1 référent politique
 - 1 référent technique

Leurs rôles est d'être les interlocuteurs privilégiés du Pays dans l'élaboration du Plan Climat, et porter le point de vue des communes / communautés de communes. Ils doivent également décliner la réflexion « Climat » à l'échelle communale / intercommunale, et initier une approche climatique à travers les projets et actions de la ville.

3. Créer une dynamique locale

Le rôle du Pays, en lien avec les référents est de mobiliser les acteurs de terrain et faire émerger des projets / actions portés par les associations, entreprises, commerçants, acteurs éducatifs, les communes, les communautés de communes.

4. Définir une stratégie

Le rôle du Pays, en lien avec les com-com / communes est :

- Identifier des ressorts d'actions prioritaires,

- Élaborer un Plan d'actions, qui sera enrichi chaque année ,
- Formaliser les projets des acteurs de terrain (entreprises, citoyens, collectivités...) sous forme « d'actes d'engagement » pour le climat, faisant de chacune de ces actions des ressorts du Plan Climat du Pays Thur Doller,
- Communiquer.

En résumé le rôle du Pays est de :

- Piloter et coordonner la démarche,
- Créer une dynamique de mobilisation,
- Elaborer la stratégie et le plan d'actions en lien avec les acteurs (com-com, communes, entreprises, société civile),
- Faciliter la mise en œuvre des projets,
- Mutualiser les bonnes pratiques,
- Travailler en étroite collaboration avec les communes et communautés de communes,

Les actions réalisés par le Pays Thur Doller :

- « Rencontres du Climat » : organisation d'un temps d'animation, informatif et convivial autour du climat (nov. 2008),
- Animations : projections du film d'Al Gore, conférences, témoignage de Nicolas Vanier, théâtre, repas pour le climat, ateliers lycéens...,
- Plus de 1 500 personnes mobilisées, sur 10 jours,
- Calendrier pour le climat : réalisation et diffusion auprès de tous les foyers du territoire d'un document identifiant des gestes quotidiens à mener pour lutter contre le changement climatique (déc. 2008).

Les actions en cours :

- Etude concernant la valorisation énergétique des bois rémanents, bois mitraillés, bois d'éclaircie, bois en pente sur le Pays Thur Doller, qui envisage la mise en place d'une filière bois - énergie dans les vallées de la Thur et de la Doller,
- Mise en place d'un Espace Info Energie du Pays Thur Doller, au service des habitants et collectivités avec présence dans les 4 communautés de communes,
- Opération groupée de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux.

Les actions à venir :

- Organisation des Rencontres du Climat, 2nd édition : conférences, salon Eco-Habitat, films...
- Organisation de formations à destination des élus et des techniciens sur l'urbanisme durable, la gestion communale dans un contexte d'enjeux énergétiques et climatiques...
- Mise en place d'une politique de soutien à l'amélioration de l'habitat sur la thématique « Economies d'énergies - Energies Renouvelables », en mobilisant des outils du type « Programme d'Intérêt Général » ,
- Réflexions pour mener des actions d'économies d'énergie dans l'éclairage public,
- Schéma de Cohérence Territoriale : profiter de l'opportunité de l'élaboration du SCOT, pour intégrer une dimension « Energie - Climat » dans les domaines de l'habitat, des transports, du développement économique...

Questions :

Quel est la politique de soutien éco-énergie ?

Proposer un rôle de conseil à travers la mise en place d'un point info énergie.

L'espace info éco énergie que le Pays Thur Doller va mettre en place est financé à 80% par la Région et l'Ademe et 20% par le Pays.

L'accompagnement financier est il astreint à des objectifs ?

Il n'existe pas d'objectifs chiffrés. Mais le plan d'action est évalué à une période donnée.

Un suivi avec la Région et l'ADEME est mis en place tous les 6 mois.

Ou en est la CAMSA à la fin des 3 ans de mise en place du Plan Climat ?

A ce jour il n'existe pas encore de données chiffrées quant au résultat final. Une mesure sur le transport a été adoptée, les portions d'autoroutes aux alentours de l'agglomération sont limités à 90 km/h.

Quel est la positionnement des déchets dans un Plan Climat ?

Il est possible d'intégrer cette thématique au Plan Climat en intégrant une réflexion sur la pollution lié au véhicule mais il ne peut s'agir d'une thématique phare.